

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS



Mercredi 28 mars 2012 / N° 75

SOMMAIRE ANALYTIQUE

LOIS

- 1 [LOI n° 2012-409 du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines](#)
- 2 [LOI n° 2012-410 du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité](#)

Conseil constitutionnel

- 3 [Décision n° 2012-651 DC du 22 mars 2012](#)
- 4 [Saisine](#) du Conseil constitutionnel en date du 6 mars 2012 présentée par au moins soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2012-651 DC
- 5 [Observations](#) du Gouvernement sur le recours dirigé contre la loi de programmation relative à l'exécution des peines
- 6 [Décision n° 2012-652 DC du 22 mars 2012](#)
- 7 [Saisine](#) du Conseil constitutionnel en date du 7 mars 2012 présentée par au moins soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2012-652 DC
- 8 [Saisine](#) du Conseil constitutionnel en date du 7 mars 2012 présentée par au moins soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2012-652 DC
- 9 [Observations](#) du Gouvernement sur les recours dirigés contre la loi relative à la protection de l'identité
- 10 [Mémoire](#) en réplique présenté par les sénateurs signataires du recours dirigé contre la loi sur la protection de l'identité

Décrets, arrêtés, circulaires

textes généraux

ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

- 11 Décret n° 2012-411 du 23 mars 2012 fixant les conditions permettant de justifier du respect de la réglementation thermique pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre de l'investissement immobilier locatif prévue à l'article 199 *septvicies* du code général des impôts
- 12 Arrêté du 24 février 2012 fixant les taux de promotion dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour les années 2012 à 2014
- 13 Arrêté du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire d'Iguerande à Decize
- 14 Arrêté du 19 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 complexe forestier de Chinon, landes de Ruchard
- 15 Arrêté du 20 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
- 16 Arrêté du 22 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours prévu à l'article 5-2 du décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié et fixant la date des épreuves orales ainsi que le nombre de postes offerts pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat

ministère de la justice et des libertés

- 17 Décision du 12 mars 2012 portant délégation de signature (inspection générale des services judiciaires)

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

- 18 Arrêté du 16 mars 2012 portant abrogation de l'arrêté du 31 octobre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial auprès du secrétaire général à l'immigration et à l'intégration
- 19 Arrêté du 16 mars 2012 approuvant des modifications apportées aux statuts d'une fondation reconnue d'utilité publique

ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- 20 Décret n° 2012-412 du 23 mars 2012 relatif à la sécurité des machines à laver et essoreuses mises à disposition du public
- 21 Arrêté du 21 mars 2012 portant approbation de l'acquisition d'une participation financière par l'Agence française de développement

ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- 22 Décret n° 2012-413 du 23 mars 2012 relatif aux contributions des régimes d'assurance maladie au financement de l'assurance maladie et maternité des étudiants
- 23 Arrêté du 22 mars 2012 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

- 24 Arrêté du 22 mars 2012 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2011 portant approbation du calendrier des courses et réunions de courses de chevaux françaises et étrangères pouvant servir de support aux paris hippiques en ligne pour l'année 2012

- 25 Décision du 14 mars 2012 portant délégation de signature (service des affaires financières, sociales et logistiques)

ministère de la culture et de la communication

- 26 Arrêté du 22 février 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel
27 Arrêté du 22 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels
28 Arrêté du 7 mars 2012 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine
29 Arrêté du 7 mars 2012 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine
30 Arrêté du 14 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2011 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

ministère de la fonction publique

- 31 Arrêté du 23 mars 2012 autorisant pour l'année 2012 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 32 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants des bibliothèques
33 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés
34 Arrêté du 19 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

outre-mer

- 35 Décret n° 2012-414 du 23 mars 2012 portant revalorisation du revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon

ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

transports

- 36 Arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré national

mesures nominatives

Premier ministre

- 37 Décret du 27 mars 2012 portant nomination (chambres régionales des comptes) - M. Advielle (Frédéric)

ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

- 38 Arrêté du 24 février 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
39 Arrêté du 15 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)
40 Arrêté du 19 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

ministère des affaires étrangères et européennes

- 41 Décret du 26 mars 2012 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République de Chypre - M. Florent (Jean-Luc)

ministère de la justice et des libertés

- 42 Décret du 26 mars 2012 portant réintégration et admission à la retraite (Conseil d'Etat)
43 Décret du 26 mars 2012 portant maintien en détachement (magistrature)
44 Décret du 26 mars 2012 portant maintien en détachement (magistrature)
45 Arrêté du 20 mars 2012 portant publication de la liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours professionnel pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz (officiers publics ou ministériels)
46 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)
47 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)
48 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination de deux notaires salariées (officiers publics ou ministériels)
49 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination d'un notaire salarié (officiers publics ou ministériels)
50 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination d'une huissière de justice (officiers publics ou ministériels)
51 Arrêté du 20 mars 2012 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)
52 Arrêté du 20 mars 2012 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)
53 Arrêté du 20 mars 2012 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)
54 Arrêté du 20 mars 2012 relatif à une société civile professionnelle et à la suppression d'un office d'huissier de justice (officiers publics ou ministériels)
55 Arrêté du 20 mars 2012 portant nomination à la commission de suivi de la détention provisoire
56 Arrêté du 27 mars 2012 portant cessation de fonctions au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

- 57 Arrêté du 19 mars 2012 portant nomination (directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
58 Arrêté du 20 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)
59 Arrêté du 20 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)
60 Arrêté du 20 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)
61 Arrêté du 20 mars 2012 portant admission à la retraite (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

ministère de la culture et de la communication

- 62 Arrêté du 27 mars 2012 portant nomination (administration centrale)

ministère de la fonction publique

- 63 Arrêté du 14 mars 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC)

conventions collectives

ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- 64 Arrêté du 20 mars 2012 portant extension d'un accord national professionnel portant constitution d'un OPCA dans les branches des secteurs alimentaires, de la coopération agricole et des services associés

- 65 Arrêté du 20 mars 2012 portant extension d'un accord conclu dans le cadre d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du bâtiment et des travaux publics
- 66 Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables
- 67 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Languedoc-Roussillon) conclu dans le cadre des conventions collectives nationales des ouvriers et des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics
- 68 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Languedoc-Roussillon) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers des travaux publics
- 69 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Languedoc-Roussillon) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics
- 70 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Centre) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics
- 71 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Centre) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers des travaux publics
- 72 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Centre) conclu dans le cadre des conventions collectives nationales des travaux publics (ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise)
- 73 Avis relatif à l'extension d'un accord départemental (Rhône) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 modifié (entreprises occupant jusqu'à dix salariés)
- 74 Avis relatif à l'extension d'un accord départemental (Rhône) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 modifié (entreprises occupant plus de dix salariés)
- 75 Avis relatif à l'extension d'un accord départemental (Rhône) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des ouvriers des travaux publics

Conseil supérieur de l'audiovisuel

- 76 Décision n° 2012-121 du 28 février 2012 mettant en demeure la SAS NRJ Réseau
- 77 Décision n° 2012-130 du 6 mars 2012 autorisant l'association Echange Racine Economie à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Pays d'Hérault
- 78 Décision n° 2012-131 du 6 mars 2012 autorisant l'association FM Evangile 66 à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé FM Evangile 66
- 79 Décision n° 2012-132 du 6 mars 2012 autorisant l'association Radio Margeride à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio Margeride
- 80 Décision n° 2012-133 du 6 mars 2012 autorisant la SARL Catalogne Informations à exploiter un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé RCN Radio (Catalogne Nord)
- 81 Décision n° 2012-134 du 6 mars 2012 autorisant la SAS FG Concept à exploiter un service de radio de catégorie D par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Radio FG
- 82 Résultat de délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés

Commission de régulation de l'énergie

- 83 Délibération du 16 février 2012 portant modification de la proposition relative aux charges de service public de l'électricité pour 2012
- 84 Délibération du 6 mars 2012 portant décision sur les tarifs non péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concédés à Gaz de Barr, GEG, GrDF et Veolia Eau

Naturalisations et réintégrations

- 85** Décret du 23 mars 2012 portant rectification de décrets de naturalisation, réintégration, libération des liens d'allégeance à l'égard de la France et francisation de noms et prénoms
En application du décret n° 2004-459 du 28 mai 2004, pris après avis de la CNIL, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne doivent pas faire l'objet d'une publication sous forme électronique ; ces textes peuvent être consultés sur l'édition papier.
- 86** Décret du 23 mars 2012 rapportant un décret de naturalisation
En application du décret n° 2004-459 du 28 mai 2004, pris après avis de la CNIL, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne doivent pas faire l'objet d'une publication sous forme électronique ; ces textes peuvent être consultés sur l'édition papier.
- 87** Décret du 23 mars 2012 rapportant un décret de naturalisation
En application du décret n° 2004-459 du 28 mai 2004, pris après avis de la CNIL, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne doivent pas faire l'objet d'une publication sous forme électronique ; ces textes peuvent être consultés sur l'édition papier.

Informations parlementaires

Assemblée nationale

- 88** COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE
89 DOCUMENTS ET PUBLICATIONS

Sénat

- 90** COMMISSIONS

Avis et communications

avis de concours et de vacance d'emplois

Premier ministre

- 91** Avis de vacance d'un emploi de direction
92 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
93 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

- 94** Avis de vacance d'un emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (région Poitou-Charentes)

avis divers

Premier ministre

- 95** Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative)

ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- 96** Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques publiés en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale

ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

- 97** Résultats du tirage du Loto du samedi 24 mars 2012
98 Résultats des tirages du Keno des samedi 24 et dimanche 25 mars 2012
99 Résultats du Loto Foot 7 n°s 44 et 45 et 15 n 20

ministère de la culture et de la communication

- 100** Avis n° 2012-01 de la commission consultative des trésors nationaux
101 Avis n° 2012-02 de la commission consultative des trésors nationaux

Informations diverses

liste de cours indicatifs

- 102** Cours indicatifs du 27 mars 2012

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2012-412 du 23 mars 2012 relatif à la sécurité des machines à laver etessoreuses mises à disposition du public

NOR : EFIC1116313D

***Publics concernés :** propriétaires et gestionnaires de laveries automatiques, entreprises fabriquant des machines de lavage/essorage pour laveries automatiques.*

***Objet :** sécurité d'utilisation des machines mises à disposition des usagers dans les laveries automatiques.*

***Entrée en vigueur :** le lendemain de la publication, sauf pour l'apposition d'un pictogramme qui doit être effectuée d'ici le 1^{er} juillet 2012.*

***Notice :** le présent décret supprime l'usage des machines de première génération qui ne peuvent bénéficier d'une déclaration du fabricant ou de son mandataire (dont les déclarations de conformité à certaines directives) dans les laveries. Jusqu'à leur élimination impérativement avant le 1^{er} juillet 2013, ces machines devront être contrôlées sur une base journalière.*

Par ailleurs, le décret oblige l'exploitant à attester de la présence d'un dispositif de sécurité adéquat permettant un contrôle de la machine sur une base hebdomadaire.

***Références :** le présent décret peut être consulté sur le site de Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 221-1 et L. 221-3 ;

Vu le code du travail, notamment son article R. 4313-1 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 132-11, 132-15 et R. 610-1 ;

Vu le décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995 modifié relatif à la sécurité des personnes, des animaux et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension ;

Vu l'avis de la Commission de la sécurité des consommateurs en date du 18 novembre 2010 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Tout exploitant mettant à libre disposition des utilisateurs des machines à laver le linge, desessoreuses ou des laveuses-essoreuses, qu'elles soient à axe horizontal ou vertical, doit respecter les obligations suivantes :

1° Vérifier au moins une fois par semaine le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité que doit comporter chaque machine, conformément à la réglementation technique qui leur est applicable, et qui ont pour fonctions d'empêcher la mise en fonctionnement de la machine lorsque son couvercle ou sa porte n'est pas fermé et verrouillé ainsi que d'éviter que l'utilisateur puisse ouvrir son couvercle ou sa porte alors que des parties mobiles de la machine sont encore en rotation rapide ;

2° Consigner, à cette occasion, ses observations sur un registre spécial, dans lequel chaque machine mise à disposition des utilisateurs est référencée.

Art. 2. – Sous réserve des dispositions de l'article 5, tout exploitant doit détenir, pour chacune des machines qu'il met à disposition des utilisateurs, l'un des documents suivants :

1° La déclaration de conformité mentionnée à l'article 6 du décret du 3 octobre 1995 susvisé ;

2° La déclaration CE de conformité mentionnée à l'article R. 4313-1 du code du travail ;

3° Une déclaration établie par le fabricant ou son mandataire attestant que la machine, en cas de défaillance ou d'un dysfonctionnement résultant de l'interruption de son alimentation électrique, est conçue avec les dispositifs de sécurité tels que définis au 1° de l'article 1^{er}.

Art. 3. – Tout exploitant doit apposer auprès des machines :

1° Une affiche inaltérable et visible comportant en caractères lisibles et indélébiles les mentions figurant en annexe 1.

Cette affiche doit également comporter l'indication d'un numéro de téléphone permettant de joindre un interlocuteur pendant les heures d'ouverture de la laverie afin de lui signaler les anomalies de fonctionnement, notamment celles qui intéressent les dispositifs de sécurité des machines, ainsi que l'indication de tout moyen de signalement utilisable en dehors de ces heures d'ouverture ;

2° Le pictogramme relatif à la surveillance parentale figurant en annexe 2.

Art. 4. – Le registre mentionné au 2° de l'article 1^{er} et les documents mentionnés à l'article 2 doivent être tenus à disposition des agents chargés du contrôle.

Art. 5. – Par dérogation aux dispositions de l'article 2, une machine pour laquelle l'exploitant ne dispose pas de l'un des documents mentionnés à cet article peut être mise à disposition du public jusqu'au 1^{er} juillet 2013 au plus tard.

Durant la période où cette machine reste mise à disposition des utilisateurs, l'exploitant vérifie au moins une fois chaque jour le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité de la machine, qui ont pour fonctions d'empêcher la mise en fonctionnement de la machine lorsque son couvercle ou sa porte n'est pas fermé et verrouillé ainsi que d'éviter que l'utilisateur puisse ouvrir son couvercle ou sa porte alors que des parties mobiles de la machine sont encore en rotation rapide.

L'exploitant consigne, à l'occasion de cette vérification, ses observations sur le registre prévu au 2° de l'article 1^{er}.

Art. 6. – Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe le fait pour tout exploitant de contrevenir aux dispositions du présent décret.

La récidive des contraventions prévues au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

Art. 7. – Le décret n° 92-491 du 4 juin 1992 relatif à la sécurité des matériels mis à la disposition du public dans les laveries automatiques est abrogé.

Art. 8. – L'obligation mentionnée au 2° de l'article 3 entre en vigueur le 1^{er} jour du 4^e mois qui suit la publication du présent décret.

Art. 9. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mars 2012.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

FRANÇOIS BAROIN

*Le secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
chargé du commerce, de l'artisanat,
des petites et moyennes entreprises,
du tourisme, des services,
des professions libérales et de la consommation,*
FRÉDÉRIC LEFEBVRE

A N N E X E S

A N N E X E 1

Mentions devant figurer sur l'affiche mentionnée au 1° de l'article 3 :

Attention : ce matériel tourne à grande vitesse et l'eau de lavage peut atteindre 90 °C.

Surveiller les enfants lorsqu'ils se tiennent à proximité des machines.

Ne pas laisser les enfants manipuler les machines.

Ne pas forcer les portes ou les couvercles des machines.

Attendre l'arrêt complet de la machine avant d'ouvrir la porte ou le couvercle.

ANNEXE 2

